

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux majors de gendarmerie, aux adjudants-chefs de gendarmerie et aux adjudants de gendarmerie inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef, âgés de cinquante ans au plus et réunissant au moins dix-huit ans de services civils et militaires dont au moins six ans effectués en qualité de sous-officier de gendarmerie ou dans un corps de catégorie B.

- OG RANG -

SESSION 2024

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – Coefficient : 2 – Note éliminatoire < 5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé n°651.4-104 Éd 1 ;*
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans en recopier le libellé ;*
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;*
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.*

Question n° 1 : (4 points)

Quels sont les principes sur lesquels repose le logement des officiers et des sous-officiers de gendarmerie ?

Question n° 2 : (4 points)

Définissez l'anticipation opérationnelle, et précisez la finalité de la mission de renseignement en citant les domaines dans lesquels la gendarmerie est appelée à l'exercer.

Question n° 3 : (4 points)

Le 3919, numéro national mis en œuvre par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), assure une écoute et une aide au profit de victimes de violences de leur conjoint. Certains appels passés au 3919, notamment ceux relatant des situations d'urgence, doivent être pris en compte de façon efficace et rapide par la gendarmerie nationale. Dans ce cadre, le rôle des COG / CORG est fondamental pour garantir une prise en charge adaptée et traçable de ces sollicitations.

Quelles sont donc les conduites à tenir pour les opérateurs COG / CORG lors de la prise en compte d'un appel via le 3919 ?

Question n° 4 : (4 points)

Quelles sont les fonctions qu'exercent les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie et dans quels domaines ?

Question n° 5 : (4 points)

Quelles sont les règles d'emploi des fichiers automatisés en gendarmerie et les sanctions prévues en cas de manquement ?